

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES DOUANES**



CIRCULAIRE N° 1572 /MEF/DGD/DU 31 DEC 2012

(DIFFUSION GÉNÉRALE)

**OBJET : Liste des sociétés d'assurances habilitées
à pratiquer des opérations d'assurance
caution**

Réf. : Courrier n° 8211/MEF/DGTCP/DA du 14/12/2012

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que les sociétés d'assurances ci-après désignées sont les seules **habilitées à pratiquer les opérations d'assurance caution sur l'ensemble du territoire ivoirien**, conformément au courrier n° 8211/MEF/DGTCP/DA du 14 Décembre 2012 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

- COLINA SA
- LA LOYALE Assurances
- La fédérale d'Assurances Côte d'Ivoire (FEDAS-CI)
- Génération Nouvelle d'Assurance (GNA Assurances)
- SERENITY SA

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature, et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

**P/ LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES
P.I LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**


Col. DA Pierre A.